

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- Vu le Code de l'Education notamment les articles L. 712-2 et L. 713-9
- Vu le code de la commande publique
- Vu les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- Vu les statuts de l'IUT de Chalon-sur-Saône
- Vu la nomination de Madame Catherine THÉVENOT en qualité de responsable administrative de l'IUT de Chalon-sur-Saône à compter du 03 janvier 2022
- Vu la réélection en date du 27 juin 2022, de Monsieur Gianni-Paolo PILLON en qualité de Directeur de l'IUT de Chalon-sur-Saône à compter du 1er juillet 2022
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 avril 2025 relative à la politique achats
- Vu le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts, notamment ses articles 7 et 9
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 mars 2025 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'Université Bourgogne Europe

– ARRETE –

Article 1

Délégation de signature est accordée à Monsieur Gianni-Paolo PILLON, Directeur de l'IUT de Chalon-sur-Saône et du site universitaire de Chalon-sur-Saône, pour les actes relatifs aux études et à la vie universitaire suivants :

- a. Les certificats de scolarité ;
- b. Les attestations de réussite aux diplômes ;
- c. Les relevés de note des étudiants ;
- d. Les ordres de mission avec et sans frais ;
- e. Les autorisations d'utilisation des véhicules personnel dans le cadre des missions ;
- f. Les demandes de transfert d'inscription universitaire ;
- g. Les autorisations et refus d'admission et d'inscription ;
- h. Les conventions de stage des étudiants ;
- i. Les conventions d'accueil sans frais de nos étudiants dans d'autres établissements pour les activités pédagogiques ;
- j. Les conventions de stage des élèves des collèges et des lycées ;
- k. Les conventions relatives à l'accueil de classes des collèges et lycées ;
- l. Les conventions de mise à disposition de locaux de l'Université Bourgogne Europe, à titre gracieux ou onéreux ;
- m. Les arrêtés de composition des commissions d'examens des vœux ou candidatures ;
- n. Les arrêtés de composition de jury d'examens, de validation des d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels ;
- o. Les réponses aux recours administratifs liés aux décisions en matière de scolarité : admission, inscription... ;
- p. Les notifications d'aménagement d'études et d'examens pour les étudiants handicapés.

Les autres contrats et conventions non cités dans la liste ci-dessus sont exclus du champ de la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est accordée pour les matières énumérées à l'article 1, à :

- Madame Catherine THÉVENOT, responsable administrative de l'IUT de Chalon-sur-Saône et du site de Chalon-sur-Saône,

- Monsieur Francis GIRARD, PLPE et responsable de la licence professionnelle mention "Maintenance et Technologies : Systèmes pluri-techniques" à l'IUT de Chalon-sur-Saône.

Article 3

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 4

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 5

Le Directeur Général des Services de l'Université Bourgogne Europe et la responsable administrative de l'IUT de Chalon-sur-Saône sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe.

Dijon, le 9 février 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Copies

M. Gianni PILLON, Directeur de l'IUT de Chalon-sur-Saône

Mme Catherine THÉVENOT, Responsable Administrative de l'IUT de Chalon-sur-Saône

M. Francis GIRARD, PLPE et responsable de la licence professionnelle mention Maintenance et Technologies : Systèmes pluri-techniques à l'IUT de Chalon-sur-Saône,

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Pôle RH (SPE / BIATSS)

Agence comptable / Pôle Finances

Rectorat

Publication sur le site internet de l'Université Bourgogne Europe